

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le 28 février à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Sylvie NABOS, Valérie DOMERC, Eliane DUFFAU, Mrs Georges TORRENT, Philippe QUAGLINI, Jean-Luc BONNEMAISON, Jacky LAVILANIE Luc CAZENEUVE, Franck LILLE

Absents excusés : Mr Jean-Michel ESQUERRA

Mr Georges TORRENT est élu secrétaire de séance

## **1) Compte de gestion du budget de la COMMUNE 2013 du Trésorier de Marciac**

Mr le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr SOLIVERES, Trésorier de Marciac, à la clôture de l'exercice. Mr le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil en même temps que le compte administratif du budget de la COMMUNE 2013.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2013 du budget de la commune à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## **2) Compte Administratif du budget de la COMMUNE 2013**

Mr le Maire présente le compte administratif de la commune pour 2013 qui s'établit comme suit :

### **FONCTIONNEMENT :**

|                 |                    |            |
|-----------------|--------------------|------------|
| <b>DEPENSES</b> | Prévus :           | 171 281,00 |
|                 | Réalisé :          | 140 638,57 |
|                 | Reste à réaliser : | 0,00       |
| <b>RECETTES</b> | Prévus :           | 171 281,00 |
|                 | Réalisé :          | 176 247,98 |
|                 | Reste à réaliser : | 0,00       |

### **INVESTISSEMENT :**

|                 |                    |            |
|-----------------|--------------------|------------|
| <b>DEPENSES</b> | Prévus :           | 116 494,00 |
|                 | Réalisé :          | 117 895,73 |
|                 | Reste à réaliser : | 0,00       |
| <b>RECETTES</b> | Prévus :           | 116 494,00 |
|                 | Réalisé :          | 99 128,87  |
|                 | Reste à réaliser : | 0,00       |

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un EXCEDENT de fonctionnement de 35 609,41 €
- Un DEFICIT d'investissement de 18 766,86 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif de la commune pour 2013.

## **3) Affectation du résultat 2013 du budget de la COMMUNE**

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 *EXCEDENT* de 35 609,41

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 18 766,86

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) de 16 842,55

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) *DEFICIT* de 18 766,86

## **4) Compte de gestion du budget PHOTOVOLTAIQUE 2013 du Trésorier de Marciac**

Mr le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr SOLIVERES, Trésorier de Marciac, à la clôture de l'exercice. Mr le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil en même temps que le compte administratif du budget de la PHOTOVOLTAIQUE 2013.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2013 du budget PHOTOVOLTAIQUE à l'unanimité après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## **5) Compte Administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE 2013**

Mr le Maire présente le compte administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2013 qui s'établit comme suit :

### **FONCTIONNEMENT :**

|                 |                    |           |
|-----------------|--------------------|-----------|
| <b>DEPENSES</b> | Prévus :           | 18 149,00 |
|                 | Réalisé :          | 14 076,28 |
|                 | Reste à réaliser : | 0,00      |
| <b>RECETTES</b> | Prévus :           | 18 149,00 |
|                 | Réalisé :          | 15 006,59 |
|                 | Reste à réaliser : | 0,00      |

### **INVESTISSEMENT :**

|                 |                    |           |
|-----------------|--------------------|-----------|
| <b>DEPENSES</b> | Prévus :           | 10 731,00 |
|                 | Réalisé :          | 7 269,96  |
|                 | Reste à réaliser : | 0,00      |
| <b>RECETTES</b> | Prévus :           | 10 731,00 |
|                 | Réalisé :          | 6 680,00  |
|                 | Reste à réaliser : | 0,00      |

Soit un résultat global de l'exercice :

- Un EXCEDENT de fonctionnement de 930,31 €
- Un DEFICIT d'investissement de 589,96 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2013.

### **6) Affectation du résultat 2013 du budget PHOTOVOLTAIQUE**

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2011 *EXCEDENT* de 930,31

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) de 589,96

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) de 340,35

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) *DEFICIT* de 589,96

### **7) Elections Municipales**

Le tour de garde pour les élections municipales sera le suivant :

De 8h00 à 10h00 : Valérie DOMERC + Cyril COTONAT

De 10h00 à 12h00 : Eliane DUFFAU + Jacky LAVILANIE

De 12h00 à 14h00 : Franck LILLE + Philippe QUAGLINI + Jean-Luc BONNEMAISON

De 14h00 à 16h00 : Luc CAZENEUVE + Jean-Michel ESQUERRA

De 16h00 à 18h00 : Sylvie NABOS + Georges TORRENT

### **8) Recensement de la population**

Mr le Maire précise que la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2014 communiquée par l'INSEE est de 228 habitants. Les chiffres concernant le recensement de la population effectuée en janvier et février 2014 ne sont pas encore transmis par l'INSEE.

### **9) Restauration église Saint Laurent**

- Mr le maire informe le conseil que la réception de travaux a eu lieu le 17 février 2014. Le nettoyage par la société TMH a été fait pour ladite réception.
- La réalisation des travaux du porche sera effectuée en direct entre la commune et la société TMH car le coût est intéressant et la commune pourra récupérer le FCTVA. Le coût de ces travaux est estimé à 4 534,44 € TTC. Il est prévu qu'ils soient réalisés avant le 11 mai 2014 date de l'inauguration de l'église. En outre la société TMH s'est engagée à remettre l'ancienne plaque commémorative sur le mur face à la porte sous le porche et à faire la réfection de la porte d'entrée de l'église sans coût supplémentaire.
- La sacristie sera repeinte et les plinthes seront nettoyées par l'IME PAGES.
- François URRUTIA s'est proposé de refaire les enduits des 2 salles du clocher.
- 12 000 € de dons ont été collectés par la Fondation du Patrimoine et 3 800 € par l'association Ladevèze & son Histoire. Le 12 avril il est prévu une manifestation à l'église organisée par la médiathèque : un après-midi et soirée autour du conte sur Saint Laurent.
- Pour la 3<sup>ème</sup> année il est prévu de déposer un dossier de concours auprès du Pèlerin magazine sur la restauration de la croix Saint André. Le coût de ces travaux est estimé à 6 020 € TTC sachant que le Pèlerin a une enveloppe de 30 000 € à répartir entre tous les candidats retenus.

- La candidature pour l'église St Laurent faite pour le concours Europa Nostra n'a pas été retenue.

### **10) Eclairage public**

- Une subvention de 1 500 € a été allouée pour l'esthétique cœur de village
- Mr le Maire a demandé au SDEG de remplacer les lanternes grises des nouveaux mâts d'éclairage posés récemment car la commune avait commandé des lanternes noires.

### **11) Eco-responsabilité**

Un bac de compostage a été fait par l'agent communal et placé sur le terrain à côté du parking de la salle des fêtes.

### **12) SCOT/ Pays Val d'Adour**

Plusieurs réunions ont eu lieu sur différents thèmes (agriculture, transport, économie...), réunions organisées par le bureau d'études travaillant pour le syndicat mixte val d'Adour. Aussi, il ressort des études effectuées que les communes des coteaux voient leur population baisser et une augmentation des communes dans les plaines avec une concentration sur Vic et Maubourguet. L'estimation de l'augmentation de la population serait de 5 à 9%.

Il est précisé dans l'étude que les documents d'urbanisme doivent être en cohérence avec le SCOT.

### **13) Gers numérique**

La liaison numérique pourrait passer par Ladevèze par la RD 14 puisque la liaison relie Plaisance à Marciac (attente de validation par le syndicat mixte et la communauté de communes).

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Mr le Maire précise que le Conseil Général a édité une brochure sur « Habiter mieux »
- Une subvention de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers pour un montant de 3 500 € a été allouée au Tour de France puisqu'une des étapes sera à Maubourguet
- Mr le Maire expose que la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers propose une aide financière pour les propriétaires pour la mise en conformité de l'assainissement non collectif.
- Mr Torrent précise qu'il a recensé avec le SIVOM les dégradations suite aux intempéries de ces dernières semaines, il a été pris en compte les parcelles inondées par le Lascors et les éboulements de talus dans le haut du village. Le SIVOM va monter les dossiers correspondants et les transmettre à la Préfecture pour une éventuelle indemnisation.
- Mr Bonnemaïson informe que le vote du compte administratif 2013 du Syndicat des Eaux a eu lieu. Il en ressort que le budget 2013 est de 700 000 € et qu'il y a un excédent de 16 000 €. Le prix de l'eau augmentera de 2% soit 0.2 € le m<sup>3</sup>.
- La commission communication précise que le bulletin annuel sera distribué la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

Ont signé le registre tous les membres présents.